

Délibération du 03 Juin 2022

délibération **N°2022-38 C**

objet **Autorisation de signer l'avenant de transfert de l'accord-cadre à bons de commande n°SF2112 concernant les prestations de montage et de démontage d'échafaudages à l'intérieur des chaudières et des tours Ibisoc de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets**

- Date de convocation : le 25 mai 2022

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 mai 2022 s'est réuni le 03 juin 2022 à 14 h 30 à la MFR le Fontanil, 158 Rue de l'Eglise, 73230 SAINT ALBAN LEYSSE, uniquement en présentiel.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 15, Nombre de votants : 19

- Etaient présents : 15

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	VEUILLET Christophe
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4

ZOCCOLO Alain donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à HANRARD Bernard

FRAISSARD Jean-Claude donne pouvoir de vote à BENEVISE Marie

LAURENT Philippe donne pouvoir de vote à DRIVET Jean-Marc

Délégués excusés : 8

BURNIER-FRAMBORET Frédéric ; SARTORI Walter ; GRILLAUD Laurent ; ROUGEAUX Jean-Pierre ;

FABRE Maryse ; GIRARD Marc ; BARBIER Marie-Claire ; JOLY Max.

Délégués absents : 12

VIGUET-CARRIN Françoise ; THEVENON Raphaël ; BRUN Pierre ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD

Murielle : VAN STRAATEN Nicolas ; DANIS Georges ; AMET Yannick ; RUFFIER-LANCHE René ;

SPIGARELLI Lucien ; GUIGUE Thibault ; MAITRE Florian.

Délibération du 03 Juin 2022

délibération

N°2022-38 C

objet

Autorisation de signer l'avenant de transfert de l'accord-cadre à bons de commande n°SF2112 concernant les prestations de montage et de démontage d'échafaudages à l'intérieur des chaudières et des tours Ibisoc de l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets

Marie BENEVEISE, Présidente, rappelle que par délibération n°2021-34C du 12 Mars 2021, le Comité Syndical a autorisé le Président de Savoie Déchets à signer l'accord-cadre à bons de commande relatif aux prestations de montage et de démontage d'échafaudages à l'intérieur des chaudières et des tours Ibisoc de l'UVETD.

L'accord-cadre n°SF2112 a été conclu le 20 décembre 2021 avec la société AAE LOVEMI – 69553 FEYZIN – pour un montant maximum de 180 000 euros hors taxes par an.

Le présent avenant de transfert joint à la présente délibération a pour objet la prise en compte de la cession du contrat ci-dessus désigné de l'ancien titulaire AAE LOVEMI à la société OUVAROFF SAS, nouveau titulaire.

Le nouveau titulaire s'engage à reprendre dans toutes ses dispositions, droits et obligations et notamment les conditions économiques et financières en vigueur, l'accord-cadre à bons de commande n°SF2112.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables et demeurent inchangées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2021-34C, du Comité Syndical du 12 Mars 2021 ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant de transfert joint relatif à l'accord-cadre n°SF2112 pour les prestations de montage et de démontage d'échafaudages à l'intérieur des chaudières et des tours Ibisoc de l'UVETD et prenant acte de sa cession de la société AAE LOVEMI à la société OUVAROFF SAS.

La Présidente,
Marie BENEVEISE



SavoieDéchets